



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DÉCISION N°2017/171

OBJET : Délégation de signature à Madame Muriel FRITZ, Directrice adjointe chargée de la Direction des Affaires Logistiques et Economiques, dans le cadre des gardes administratives

Le Directeur,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé (section II - sous-section 1),

CONSIDÉRANT les nécessités de fonctionnement du service public hospitalier,

DÉCIDE :

Article 1

Délégation de signature est confiée à Madame Muriel FRITZ, Directrice adjointe chargée de la Direction des Affaires Logistiques et Economiques, aux fins de signer, pendant les périodes où elle assure le service d'astreinte, tous actes liés à la prise en charge des patients sans leur consentement dans l'établissement, et notamment :

- les décisions d'admission des patients sans leur consentement,
- les décisions de maintien des patients en soins sans leur consentement,
- les décisions de levée des soins des patients en soins sans leur consentement,
- les décisions de modification de la forme de prise en charge des patients en soins sans leur consentement.

Article 2

La présente décision, qui annule et remplace la n° 2016/1209, prendra effet à compter du 18 janvier 2017.

Signature du
mandataire

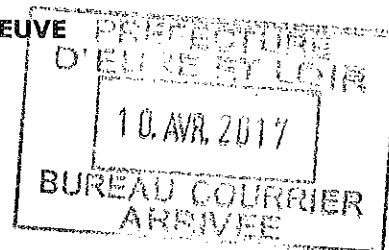
Muriel FRITZ

Fait à Bonneval, le 18 janvier 2017

Le Directeur,



Philippe VILLENEUVE



Destinataires :

- Trésorerie Départementale
- DD28
- Madame FRITZ, DALE
- Direction des ressources humaines
- Direction des ressources humaines (dossier)
- Direction

